

Image not found or type unknown



saisie de bien par un huissier

Par **faridou68**, le 17/07/2019 à 16:46

j'aimerais savoir si un huissier peut saisir des biens a mon domicile qui m'appartient pas.lors de sa visite en présentant les factures peut il les saisir (exemple téléviseur,canapé) merci de votre réponse

Par **youris**, le 17/07/2019 à 18:11

en matière de meubles, possession vaut titre.

pour que l'huissier ne saisisse pas les meubles dans votre logement, vous devrez prouver qu'ils ne vous appartiennent pas en présentant les factures.

les meubles nécessaires à la vie courante sont insaisissables.

salutations

Par **Visiteur**, le 17/07/2019 à 18:19

BONJOUR

Merci de respecter les règles de fonctionnement du site.